

Au Guatemala, les représentants de la gauche ont participé pleinement, pour la première fois depuis des décennies, aux élections de novembre. La conclusion générale des observateurs internationaux, y compris des Canadiens, voulait que les élections aient été en règle générale paisibles, bien organisées et transparentes, peu importent les nombreux problèmes techniques éprouvés.

En Bolivie, le gouvernement a décrété un état de siège (*estado de sitio*) qu'il a prolongé en juillet et qui interdisait les manifestations publiques d'envergure, en raison des inquiétudes soulevées par la dissidence. L'état de siège a été levé en septembre. Par contre, le lancement du programme de « participation populaire » par le gouvernement prévoyait une vaste décentralisation de certaines parties du gouvernement et la délégation du pouvoir de décision au niveau communautaire.

Au Honduras, le gouvernement a pris en juillet de timides mesures en vue d'obliger les militaires à rendre des comptes, avec le dépôt des premières accusations contre le personnel militaire pour des violations des droits de la personne survenues au cours des années 1980. La création d'une police d'enquête sous contrôle civil a posé le premier grand défi institutionnel à l'impunité militaire au Honduras.

Au Chili, une série d'initiatives prises par le gouvernement au cours du deuxième semestre de 1995 ont témoigné d'une volonté croissante de définir le rôle des militaires dans un Chili démocratique. La condamnation, en octobre, du général à la retraite Manuel Contreras à sept années de prison (où il a rejoint son ancien commandant-adjoint, le colonel Espinoza) pour sa participation à l'assassinat, en 1976, d'un ancien ministre des Affaires étrangères a envoyé un signal important aux officiers militaires qui avaient tendance à s'estimer au-dessus des lois. En août, le président Frei a envoyé trois projets de loi de réforme constitutionnelle au Congrès, dont deux visaient à limiter le rôle des militaires comme protecteurs de la société chilienne. L'un des projets de loi proposait de modifier la composition du Conseil de sécurité national afin d'y accorder plus de poids aux représentants de la société civile. Un deuxième accordait au président davantage de pouvoirs à l'égard de la nomination et de la mise à la retraite des officiers militaires supérieurs (le troisième projet de loi portait sur les droits de la personne). Il reste à voir si ces projets de loi seront adoptés.

En Équateur, des luttes politiques partisans entre les organes exécutif, législatif et judiciaire du gouvernement au sujet d'accusations de corruption ont donné lieu à des procédures de destitution contre deux ministres et un juge au cours de l'été ainsi qu'à l'émission d'un mandat d'arrêt contre le vice-président en octobre (qui a par la suite fui